



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

expertise

Question écrite n° 27592

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés rencontrées par les experts-traducteurs et traducteurs-jurés dans le paiement de leurs prestations. En effet, ce dernier peut intervenir six mois à deux ans après la présentation des états de frais. Or ces délais de paiement sont incompatibles avec leurs charges professionnelles. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de permettre un traitement plus rapide des versements.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27592

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5445

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)